



## REGLEMENT INTERIEUR



### HORAIRES

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi** : 8H55 à 11H45 / 13H30 à 16H30

**Mercredi** : 8H55 à 11H45/ 13h30 pour ceux qui restent à la cantine

De 7H45 à 8H25 : garderie → porte fermée

De 8H25 à 8H55 : porte ouverte

De 11H45 à 11H55 : sortie de midi

De 11H55 à 13H15 : pause méridienne → porte fermée

De 13H15 à 13H30 : porte ouverte - la cloche sonne à 13 H 25

De 16H30 à 16H45 : sortie des enfants → porte ouverte

A partir de 16H45 : commencent la garderie et l'étude jusqu'à 18h30

. Seuls les parents de toute petite section et de petite section sont autorisés à entrer dans la classe le matin pour accompagner leur enfant.

. Sur le site de Notre Dame de la Treille, possibilité de ne récupérer les élèves qu'à partir de 17h45 à l'étude pour ne pas perturber leur travail en étude surveillée

**Par respect pour le travail de chacun, il est important que les élèves arrivent à l'heure.**

**Pour les cantines, garderies et études occasionnelles nous vous invitons à les régler par l'achat de tickets**

### **TRAVAIL ET COMPORTEMENT**

#### **ABSENCES**

Pour le bon fonctionnement de l'école et par sécurité, toute absence doit être signalée **le jour même avant 10 heures**, par téléphone ou par école directe. Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance, par écrit à la Directrice **et** à l'enseignant concerné. Si l'absence d'un enfant est légitime en cas de maladie ou de rendez-vous chez un spécialiste, en revanche les absences injustifiées ne sont pas autorisées.

#### **TRAVAIL SCOLAIRE**

Les enseignants s'appuient sur le projet pédagogique pour donner une atmosphère d'exigence bienveillante pour permettre à chaque enfant d'éveiller ses capacités et donner le meilleur de lui-même.

Les cahiers ou classeurs sont remis régulièrement pour être signés par les parents. Les parents s'engagent au suivi régulier des devoirs à faire à la maison.

Aux dates prévues, les parents peuvent rencontrer les enseignants. En dehors de ces dates, ils sont priés de prendre rendez-vous.

Les parents s'engagent à respecter les décisions prises par le Conseil des maîtres.

#### **COMPORTEMENT**

Nous recherchons ensemble le chemin de la construction du cœur de chacun. Nous guiderons les élèves en leur apprenant à avoir le souci du respect d'autrui, en veillant à tenir un langage correct, poli et une attitude bienveillante.

Les violences verbales, les violences physiques, le mensonge, l'insolence, la désobéissance, le non-respect de la tenue vestimentaire, le travail non-fait et les dégradations du matériel seront sanctionnés.

## ECHELLE DE SANCTIONS

### Cycles 1-2 :

- 1/ avertissement oral de l'enseignant, rappel à la règle.
- 2/ avertissement écrit signé des parents avec excuses orales ou écrites
- 3/entretien avec la directrice

### Cycle 3

- 4/ Retenue
- 5/ Isolement de la classe une journée et travail d'intérêt général avec travail de réflexion écrit à l'école.

Dans les cas graves de non-respect du règlement ou indiscipline violente, une exclusion provisoire des services périscolaires (cantine et garderie) ou une adaptation de la scolarité pourra être prononcée.

## TRAITEMENTS MEDICAUX

Aucun médicament ne peut être administré à l'école même avec une ordonnance. (Sauf PAI)

Pour tout problème survenu à l'école, la Directrice prendra les mesures d'urgence qui s'imposent y compris l'hospitalisation.

Il est expressément demandé à toutes les familles de vérifier régulièrement la chevelure de leur enfant pour éviter la propagation des poux.

## DEMI-PENSION

La demi-pension est un service rendu par l'école. Ce service rendu aux familles nécessite de la part de l'élève une tenue et un comportement corrects. Tout élève ayant un comportement difficile au réfectoire ou pendant la pause méridienne peut être sanctionné et non accepté au service de restauration.

Seuls, les enfants présentant un PAI qui ne peut pas être pris en charge par le service de restauration pourront apporter un pique-nique.

Les repas spéciaux (sans porc) ne pourront pas être assurés pour les repas occasionnels pris avec des tickets.

## VIE DE L'ECOLE

## TENUE VESTIMENTAIRE/UNIFORME

Les vêtements (sweats, pulls, manteaux, tenues de sport) **doivent être marqués** visiblement au nom de l'élève. La tenue vestimentaire scolaire sera correcte et décente (pas de vêtements déchirés, de shorts ou de manches à bretelles)

Tout artifice (bijoux, maquillage, gel, vernis à ongles...) ne sera pas permis.

Il est demandé à tous une coupe de cheveux correcte, les cheveux seront attachés sans mèches de cheveux sur les yeux qui pourraient gêner les apprentissages.

### Cycle 1 et 2 (de la petite section au CE2)

Le port de la blouse est obligatoire. Les enfants porteront tous la même. Les parents peuvent se la procurer en passant une commande auprès de notre fournisseur **Acanthe**. L'ancien modèle est également accepté.

Les blouses doivent être correctes et non déchirées ou décousues.

Les écharpes ne sont pas autorisées en maternelle, pour des raisons de sécurité.

### Cycle 3 (CM1/CM2)

Les élèves porteront un polo, un chemisier ou tee-shirt blanc et le sweat ou le pull-over de l'école à commander auprès de notre fournisseur. Le bas sera de couleur unie.

**La tenue d'éducation physique est obligatoire.** Tout élève n'ayant pas la tenue demandée ne sera pas accepté au cours. Le survêtement, les chaussures de sport et le short seront réservés au cours d'E.P.S. Afin de maintenir l'unité de l'uniforme le jour du sport, le haut du survêtement devra être bleu marine et le T-shirt ou polo blanc uni.

Pour les cours d'EPS, les enfants arriveront déjà tout habillés pour le sport. De plus, ils porteront des chaussures de sport pour l'extérieur.

## RECREATIONS

Afin que chacun puisse profiter de ce temps de détente, il est important de respecter les règles de vie sur la cour. Pendant les récréations, les élèves sont placés sous la responsabilité des enseignants et des surveillants auxquels ils doivent s'adresser au moindre problème. Il est interdit aux élèves de remonter seuls dans les classes.

Les jouets de la maison ne sont pas autorisés à l'école pour tous les élèves de maternelle.

Les mangas ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école. Les livres apportés de la maison seront soumis à l'enseignant pour approbation de leur contenu.

L'école n'est pas responsable des vêtements, bijoux, lunettes, appareils dentaires, jeux... perdus ou oubliés dans la cour ou dans les salles de classe. Les élèves qui choisissent d'amener des jouets en sont également responsables.

L'utilisation d'appareils technologiques : (téléphones portables, montres connectées...) est interdite à l'intérieur de l'Etablissement.

Ces appareils leur seront confisqués et remis uniquement aux parents.

Le chewing-gum et les sucettes sont interdits à l'école.

## GOUTERS

Les goûters individuels sont interdits pour tous. Ils sont fournis par l'établissement pour la garderie.

## PASTORALE

Notre projet pastoral s'inscrit au cœur même de notre projet pédagogique insufflé par notre tutelle congréganiste de l'Union Chrétienne. C'est pourquoi de nombreuses activités pastorales rythment le quotidien de nos élèves. La formation humaine et de culture religieuse étant dispensée sur l'emploi du temps hebdomadaire, la présence de tous est obligatoire.

Les enfants d'autres religions auront la possibilité de ne pas y participer mais resteront dans la classe.

## LES LIVRES SCOLAIRES PRÊTES :

Les livres seront couverts et restitués en bon état en fin d'année scolaire. En cas de perte ou de détérioration, la famille devra les rembourser.

Tout acte de dégradation engage la responsabilité de l'élève et ses parents devront, soit remplacer le matériel endommagé, soit régler la facture correspondant aux dégâts.

## TOUTE PETITE SECTION

Nous acceptons les enfants en toute petite section à partir de 2 ans et demi. L'acquisition de la propreté devra être effective.

**En signant la fiche d'inscription de votre enfant vous reconnaisssez avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et vous vous engagez à le respecter.**

